

A2G+ PATRIMOINE
Mobile : 06 21 43 76 86
Email : cabinet@a2gplus.fr
5 rue Paul Codos - 31400 Toulouse
SIREN : 951 437 482 – Capital social : 1 000 €

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du **04-05-2026**

L'an **deux mille vingt-six**, le **quatre mai**, l'associé unique de la société **A2G+ Patrimoine**, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de **1 000 €** euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **Toulouse** sous le numéro **95143748200015**, dont le siège social est situé **5 rue Paul Codos - 31400 Toulouse**, s'est réuni afin de statuer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour des résolutions :

1. **Approbation des comptes annuels** de l'exercice clos le **31-12-2025**
2. **Affectation du résultat**
3. **Validation du salaire du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025**
4. **Fixation du salaire du Président au titre de l'exercice 2026**
5. **Quitus et décharge au Président**
6. **Pouvoirs pour les formalités**

L'associé unique, **Eric de Gouttes Lastouzeilles**, agissant en sa qualité de seul actionnaire de la société, a pris les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes annuels

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31-12-2025**, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, l'associé unique approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

2. Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice égal à **41 923,12 €** comme suit :

- **20 000 € bruts** en dividendes,
- **21 923,12 €** en report à nouveau.

3. Validation du salaire du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, prend acte de la rémunération nette versée au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant total de **16 475,33 euros nets**, approuve ladite rémunération telle qu'elle a été versée.

4. Fixation du salaire du Président au titre de l'exercice 2026

L'Associé Unique, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, décide de fixer le salaire net du Président au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2026 à un montant annuel de **18 000 euros nets**, précise que cette rémunération sera versée selon des modalités fixées par le Président lui-même, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

4. Quitus et décharge au Président

L'associé unique donne quitus et décharge pleine et entière à **Eric de Gouttes Lastouzeilles**, Président de la société, pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

5. Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et de toute autre administration compétente.

Fait à Toulouse, le **04-05-2026**

L'ASSOCIÉ UNIQUE

ERIC DE GOUTTES LASTOUZEILLES

[Signature]



A2G+ PATRIMOINE
Mobile : 06 21 43 76 86
Email : cabinet@a2gplus.fr
5 rue Paul Codos - 31400 TOULOUSE
SIREN : 951 437 482 - ORIAS : 23005079

Liasse 26 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise		A2G+ Patrimoine		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		5 Rue Paul Codos 31400 TOULOUSE				
SIRET		9 5 1 4 3 7 4 8 2 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 2 1		
				Exercice N date 3 1 1 2 1 2 0 2 5		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	30 840	012	30 840
		Autres *	014	5 267	016	170
	Immobilisations corporelles *		028	2 656	030	1 603
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042	15
	Total I (5)		044	38 778	048	1 773
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 053	070	8 053
		Autres * (3)	072	2 577	074	2 577
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	12 529	086	12 529
Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	23 158	098	23 158	
Total général (I + II)			110	61 936	112	1 773
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		100	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau		134		3 173	
	Résultat de l'exercice		136		41 923	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		46 196	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 375	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	732	172	2 325	
	Comptes courants d'associés		173		8 407	
	Autres dettes		175		5	
	Produits constatés d'avance		174		855	
Total III		176		13 968		
Total général (I + II + III)			180		60 163	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2026

Formulaire obligatoire (article 562 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2G+ Patrimoine

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	30 840	402		404		406	30 840				
	Autres	410		412	5 267	414		416	5 267				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452	942	454		456	942				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 714	472		474		476	1 714				
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15				
TOTAL		490	32 569	492	6 209	494		496	38 778				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	170	504		506	170		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	99	544		546	99		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 126	562	378	564		566	1 504		
TOTAL		570	1 126	572	646	574		576	1 773		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values					
	Amortissements *	⑤	⑥	⑦	⑧	Long terme					
						19 % ⑨	15 % ou 12,8 % ⑩	0 % ⑪			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % ⑫	579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 362 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A2G+ Patrimoine					Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
	Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683				
Autres immobilisations incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
TOTAL	770	775				
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
6						
7						
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit (article 209 II 2 du CGI)		982 bis				
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter				
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		960				
Total des déficits restant à reporter		970				
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 1 - 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327
Montant de la TVA collectée						374 2 366
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 1 608
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS						
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						691
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692
Revenu brut social (si le montant est positif)						693

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD